

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

D9. Transitions entre enseignement public et enseignement privé

La quasi-totalité des élèves effectuent l'ensemble de leur scolarité soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement privé. En 2024, le passage de l'un à l'autre concerne environ 1'250 élèves (soit 1% de la population scolarisée du primaire au secondaire II). Depuis 2015, il y a proportionnellement moins d'élèves qui quittent le public pour poursuivre leur scolarité dans une école privée que l'inverse. Les départs les plus nombreux du public vers le privé se font au primaire, notamment à la sortie de la 8P. Les arrivées en provenance du privé se font majoritairement au primaire public et au Collège.

La quasi-totalité des élèves effectuent leur scolarité depuis les classes primaires jusqu'au niveau secondaire II dans un même type d'enseignement, public ou privé. Un certain nombre d'élèves passe toutefois d'un type d'enseignement à l'autre pour diverses raisons envisageables : préférence pour un type d'enseignement par rapport à un autre à un moment de la scolarité, attentes parentales spécifiques difficultés scolaires, modification de la situation économique ayant un impact sur la charge financière.

Augmentation des arrivées en provenance du privé et stabilité des départs vers le privé

En règle générale, une ou un élève qui commence sa scolarité dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé y reste. Les mouvements d'élèves entre les deux types d'enseignement, tous degrés d'enseignement confondus (primaire à secondaire II, voir [Pour comprendre ces résultats](#)), concernent seulement un nombre restreint d'élèves : en 2024, 1'250 élèves ont changé de type d'enseignement, quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé ou inversement. Cela représente un peu plus de 1% des élèves des degrés d'enseignement concernés. Ce pourcentage existait déjà dans les années 1980, mais on observe toutefois une inversion de tendance dans les flux entre public et privé au cours de la période, avec une nette accentuation en 2020.

Au cours des années 2000, tous degrés confondus, les écoles publiques voyaient en général partir vers les écoles privées légèrement plus d'élèves qu'elles n'en recevaient de leur part (graphique D9.a). Depuis 2015, la tendance s'est inversée : les départs vers l'enseignement privé sont restés relativement stables (entre 400 et 500 élèves quittent chaque année l'enseignement public depuis 2015). En revanche, les arrivées d'élèves en provenance du privé dans l'enseignement public ont fortement augmenté, passant de 500 élèves annuellement à 750 élèves environ entre 2015 et 2024.

D9.a Flux d'élèves entre l'enseignement public et privé, tous degrés confondus⁽¹⁾, 2000-2024



⁽¹⁾ Du niveau primaire au niveau secondaire II.

N.B. À partir de 2024, sont prises en compte les transitions vers et depuis les écoles professionnelles privées délivrant le CFC d'employée et employé de commerce plein temps. Cela n'a pas de conséquence sur l'évolution des transitions. À titre indicatif, 7 élèves qui étaient dans ces écoles privées en 2023 sont dans l'enseignement public en 2024. 30 élèves qui étaient dans l'enseignement public en 2023 sont dans ces écoles privées en 2024. Ces informations sont lacunaires pour les années antérieures.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Les départs les plus nombreux vers le privé se font depuis l'école primaire et les arrivées en provenance du privé interviennent davantage au primaire et au secondaire II

Les départs vers l'enseignement privé et les arrivées depuis l'enseignement privé n'interviennent pas aux mêmes moments de la scolarité. Le plus grand nombre de départs vers l'enseignement privé, quand cela se produit, a lieu depuis l'enseignement primaire : 316 départs en 2024, contre environ 80 depuis le cycle d'orientation et 90 depuis le secondaire II (graphique D9.b). Ces départs représentent, en 2024, 0,8% des effectifs scolarisés l'année précédente au primaire, et respectivement 0,6% et 0,4% des effectifs scolarisés au CO et au secondaire II.



L'enseignement primaire public accueille, en 2024, environ 360 élèves qui arrivent de l'enseignement privé, soit 0,9% des effectifs scolarisés dans le primaire public cette année-là (tableau D9.b).

Au cycle d'orientation, les arrivées en provenance du privé concernent 100 élèves, soit 0,7%. C'est le secondaire II public – et notamment le Collège – qui reçoit proportionnellement le plus grand nombre d'arrivées en provenance de l'enseignement privé. Cette tendance, qui s'est accentuée au cours des années 2000, semble se stabiliser depuis 2015 dans ce degré d'enseignement. En 2024, on comptabilise l'arrivée de près de 300 élèves en provenance de l'enseignement privé, soit 1,1% des élèves qui sont au secondaire II public en 2024.

D9.b Flux d'élèves entre l'enseignement public et privé, selon le degré d'enseignement du public, 2000-2024

	2000		2010		2015		2020		2024	
	Effectifs	En % ⁽¹⁾								
Arrivées de l'enseignement privé	368	0.6%	414	0.6%	519	0.7%	626	0.8%	757	0.9%
vers...										
Enseignement primaire	144	0.4%	123	0.4%	182	0.5%	280	0.7%	362	0.9%
Cycle d'orientation	87	0.8%	65	0.5%	58	0.4%	84	0.6%	101	0.7%
Enseignement secondaire II	137	0.8%	226	1.0%	279	1.2%	262	1.0%	294	1.1%
Départs vers l'enseignement privé	-455	-0.7%	-500	-0.7%	-432	-0.6%	-397	-0.5%	-491	-0.6%
depuis...										
Enseignement primaire	-269	-0.8%	-349	-1.0%	-277	-0.8%	-276	-0.7%	-316	-0.8%
Cycle d'orientation	-91	-0.8%	-83	-0.6%	-68	-0.5%	-64	-0.5%	-82	-0.6%
Enseignement secondaire II	-95	-0.6%	-68	-0.3%	-87	-0.4%	-57	-0.2%	-93	-0.4%

⁽¹⁾ Nombre d'arrivées du privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année observée (au 31.12.année T) ; nombre de départs vers le privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1).

Rupture de série en 2018 : jusqu'en 2017, les programmes de formations étrangers des écoles privées étaient classifiés selon la nomenclature des programmes genevois, à savoir 8 années pour le primaire, 3 années pour le secondaire I et 4 pour le secondaire II général. Dès 2018, les programmes étrangers sont recensés de manière à refléter au mieux leurs caractéristiques propres. Cela induit donc une rupture de série pour chaque degré de l'enseignement privé à partir de 2018 qui concerne uniquement les élèves se situant à la transition entre deux degrés d'enseignement, p. ex. la dernière année du primaire et la première année du secondaire I. Seul le total du privé des années 2020 et 2024 est comparable à celui des années précédant 2018 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

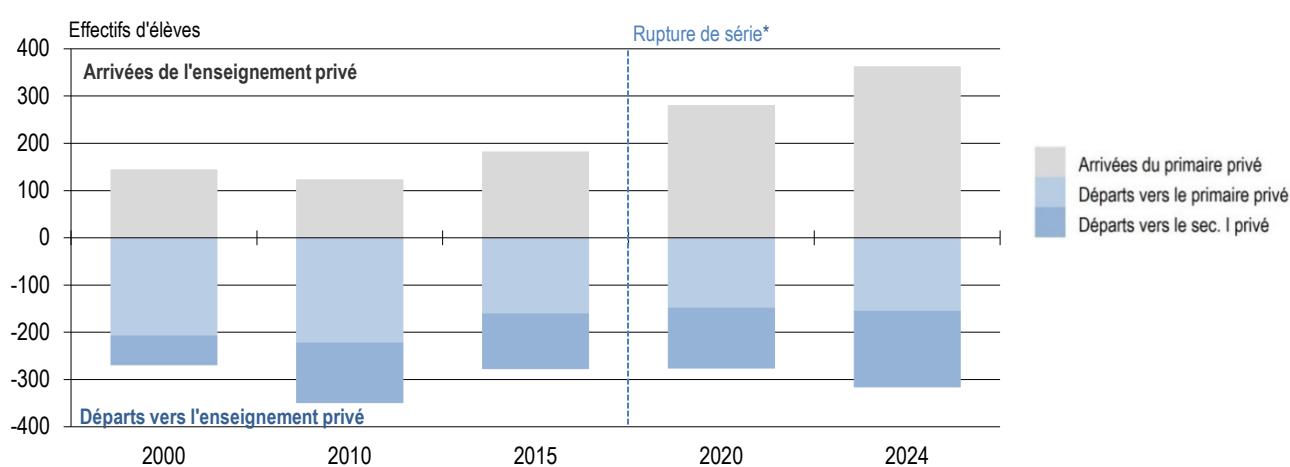
Voir N.B sous D9.a.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Des arrivées du privé plus marquées à l'école primaire publique depuis le début des années 2010

Depuis le début des années 2010, les arrivées de l'enseignement privé vers l'école primaire publique ne cessent d'augmenter. Plus de 40% de ces élèves arrivent en 1P en provenance d'écoles privées proposant un programme d'enseignement dès l'âge de 3 ans (principalement les écoles Montessori mais également d'autres écoles offrant une pédagogie spécifique). Ces arrivées représentent plus de 3% des effectifs scolarisés en 1P en 2024 (tableau D9.d). Cela pourrait témoigner du souhait de certaines familles genevoises, principalement francophones, de pouvoir bénéficier d'une scolarité précoce.

D9.c Flux d'élèves entre l'enseignement primaire public et l'enseignement privé, 2000-2024



N.B. L'essentiel des départs vers le secondaire I privé se fait depuis la 8P, mais c'est également le cas d'un petit nombre d'élèves de 7P.

* Rupture de série en 2018 : voir note sous D9.b et [Pour comprendre ces résultats](#).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Si l'on observe les départs depuis l'enseignement primaire public vers l'enseignement privé, ceux qui se font vers le primaire privé apparaissent plus nombreux en volume que ceux en direction du secondaire I privé (graphique D9.c). Toutefois, ces départs concernent sept années de scolarité (1P à 7P) dans un cas et seulement une année de scolarité dans l'autre (8P).

Ainsi, les départs vers l'enseignement privé s'avèrent plus fréquents lors de la transition entre le primaire et le secondaire I que durant la scolarité primaire proprement dite. En 2024, pour chaque année de scolarité comprise entre la 1P et la 7P, 19 à 53 élèves ont quitté l'enseignement public pour l'enseignement privé (tableau D9.d). En revanche, à l'issue de la 8P, près de 120 élèves (soit 2.5% des élèves qui étaient en 8P l'année précédente) ont poursuivi leur scolarité dans l'enseignement secondaire I privé.

D9.d Flux d'élèves entre l'enseignement primaire public et l'enseignement privé, selon l'année de scolarité, 2000-2024

	Arrivées de l'enseignement privé								Départs vers l'enseignement privé							
	2000		2010		2020		2024		2000		2010		2020		2024	
	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾
1P	21	0.5%	18	0.5%	109	2.3%	154	3.2%	-36	-0.9%	-53	-1.3%	-24	-0.5%	-23	-0.5%
2P	22	0.5%	25	0.6%	27	0.6%	39	0.8%	-37	-0.9%	-41	-1.0%	-18	-0.4%	-19	-0.4%
3P	34	0.8%	31	0.7%	43	0.9%	57	1.1%	-26	-0.6%	-17	-0.4%	-20	-0.4%	-23	-0.5%
4P	13	0.3%	16	0.4%	26	0.5%	22	0.4%	-20	-0.4%	-34	-0.8%	-36	-0.8%	-40	-0.8%
5P	12	0.3%	9	0.2%	19	0.4%	30	0.6%	-33	-0.8%	-21	-0.5%	-16	-0.3%	-20	-0.4%
6P	8	0.2%	10	0.2%	24	0.5%	22	0.4%	-29	-0.7%	-38	-0.9%	-32	-0.7%	-19	-0.4%
7P	21	0.5%	9	0.2%	14	0.3%	15	0.3%	-26	-0.7%	-28	-0.7%	-27	-0.6%	-53	-1.1%
8P	13	0.3%	5	0.1%	18	0.4%	23	0.5%	-62	-1.6%	-117	-2.8%	-103	-2.4%	-119	-2.5%
Total	144	0.4%	123	0.4%	280	0.7%	362	0.9%	-269	-0.8%	-349	-1.0%	-276	-0.7%	-316	-0.8%

⁽¹⁾ Nombre d'arrivées du privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année observée (au 31.12.année T) ; nombre de départs vers le privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

En 2024, 42% des élèves qui ont quitté l'enseignement primaire public pour le privé l'ont fait pour rejoindre une école proposant des programmes scolaires étrangers (p. ex. l'Institut Florimont, l'Institut international de Lancy, l'École internationale de Genève) (tableau D9.e).

De même, 42% ont rejoint une école privée offrant un cursus suisse (PER), comme l'École Moser ou le Collège Saint-Louis.

Enfin, 16% ont opté pour une école proposant une pédagogie spécifique (comme les écoles Montessori, l'Acore ou l'École Steiner).

D9.e Départs d'élèves de l'enseignement primaire public vers l'enseignement privé, selon le type d'école privée, 2024

Type d'école privée	Départs vers le primaire privé		Départs vers le second. I privé		Ensemble	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Programmes étrangers	63	40%	70	44%	133	42%
Programmes suisses	57	37%	75	47%	132	42%
Pédagogie spécifique	36	23%	15	9%	51	16%
Total	156	100%	160	100%	316	100%

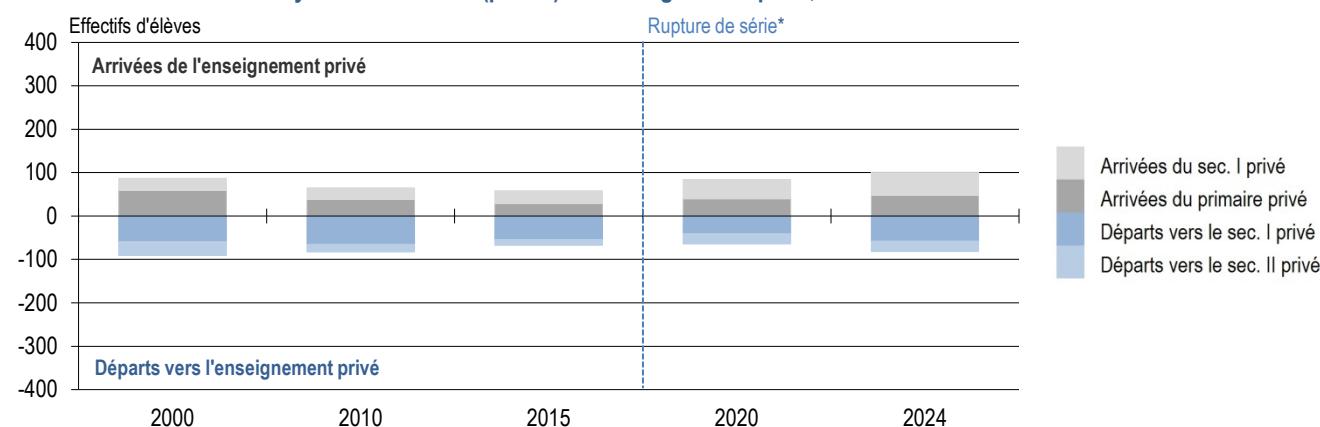
N.B. Les différentes écoles privées ont été classées en trois catégories selon leur pédagogie déclarée, mais ces catégories ne sont pas totalement exclusives les unes des autres. Cinq écoles proposent deux types de programmes (étrangers et suisses).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Peu d'élèves du cycle d'orientation partent vers l'enseignement privé

Les départs du cycle d'orientation vers l'enseignement privé de niveau secondaire I concernent à peine une soixantaine d'élèves en 2024 ; les départs vers l'enseignement secondaire II général privé sont encore moins nombreux puisque c'est le cas de 24 élèves (graphique D9.f), la plupart des départs ayant eu lieu avant le secondaire I. Les arrivées de l'enseignement privé vers le cycle d'orientation concernent, quant à elles, une centaine d'élèves en 2024.

D9.f Flux d'élèves entre le cycle d'orientation (public) et l'enseignement privé, 2000-2024



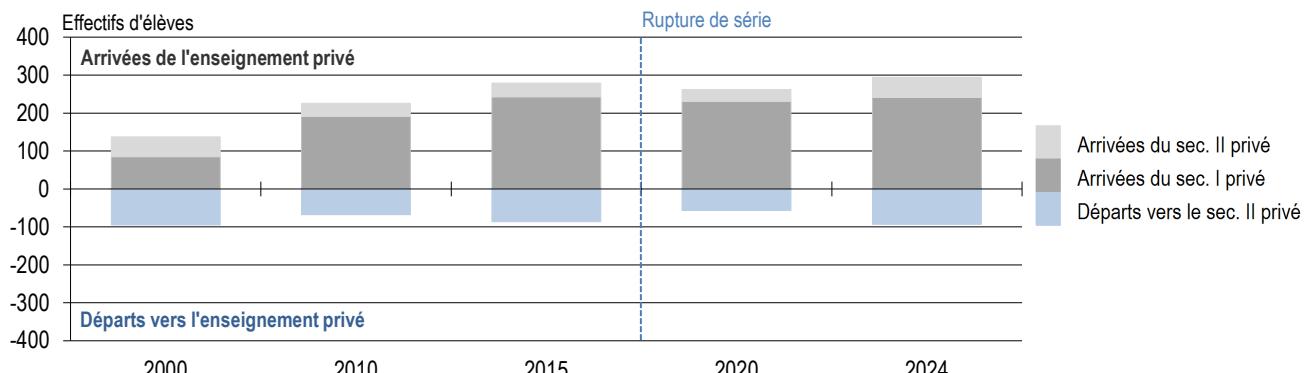
*Rupture de série en 2018 : voir note sous D9.b et Pour comprendre ces résultats.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

L'enseignement secondaire II public attire 240 élèves venant du secondaire I privé

Les arrivées dans les écoles publiques de niveau secondaire II en provenance de l'enseignement secondaire I privé ont, quant à elles, augmenté régulièrement jusqu'en 2015 et sont depuis relativement stables. En 2024, on dénombre 240 arrivées d'élèves en provenance du secondaire I privé (graphique D9.g).

D9.g Flux d'élèves entre l'enseignement secondaire II public et l'enseignement privé, 2000-2024



Rupture de série en 2018 : voir note sous D9.b et Pour comprendre ces résultats.

N.B. À partir de 2024, prise en compte des transitions vers et depuis les écoles professionnelles privées délivrant le CFC d'employé et employée de commerce plein temps. Cela n'a pas de conséquence sur l'évolution des transitions. À titre indicatif, 7 élèves qui étaient dans ces écoles privées en 2023 sont dans l'enseignement public en 2024 ; 30 élèves qui étaient dans l'enseignement public en 2023 sont dans ces écoles privées en 2024. Ces informations sont lacunaires pour les années antérieures.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

La plupart des élèves qui quittent l'enseignement secondaire I privé pour le secondaire II public le font pour débuter une formation gymnasiale au Collège, dont elles et ils représentent, en 2024, un peu plus de 2% des effectifs totaux (tableau D9.h) et 7% des élèves de 1^{re} année. Inversement, en 2024, environ 40 élèves ont quitté le Collège pour l'enseignement privé. Ces départs interviennent probablement après un échec, pour préparer une maturité suisse ou un baccalauréat français dans un établissement privé.

D9.h Flux d'élèves entre l'enseignement secondaire II public et l'enseignement privé, selon le type de formation, 2000-2024

	2000		2010		2015		2020		2024	
	Effectifs	En % (1)								
Arrivées de l'enseignement privé	137	0.8%	226	1.0%	279	1.2%	262	1.0%	294	1.1%
vers...										
Accueil-Insertion	5	0.8%	13	1.1%	9	0.6%	12	0.6%	19	0.7%
Formation gymnasiale (Collège)	78	1.2%	162	2.1%	217	2.7%	208	2.5%	201	2.4%
Formation de culture générale (2)	14	1.1%	16	0.6%	14	0.4%	12	0.3%	22	0.6%
Formation professionnelle	36	0.5%	32	0.3%	32	0.3%	26	0.3%	45	0.4%
Autres formations secondaire II (3)	4	0.6%	3	0.2%	7	0.6%	4	0.3%	7	0.7%
Départs vers l'enseignement privé	-95	-0.6%	-68	-0.3%	-87	-0.4%	-57	-0.2%	-93	-0.4%
depuis...										
Accueil-Insertion	-1	-0.2%	-4	-0.4%	-5	-0.4%	-1	-0.1%	-20	-1.0%
Formation gymnasiale (Collège)	-79	-1.2%	-52	-0.7%	-69	-0.8%	-43	-0.5%	-39	-0.5%
Formation de culture générale (2)	-3	-0.2%	-6	-0.2%	-4	-0.1%	-10	-0.3%	-16	-0.4%
Formation professionnelle	-12	-0.2%	-6	-0.1%	-9	-0.1%	-2	0.0%	-18	-0.2%
Autres formations secondaire II (3)	-	-	-	-	-	-	-1	-0.1%	-	-

(1) Nombre d'arrivées du privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année observée (au 31.12.année T) ; nombre de départs vers le privé rapporté aux effectifs d'élèves enregistrés l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1). (2) Y compris la maturité spécialisée à partir de 2005. (3) Formations pour adultes, passerelles vers l'enseignement tertiaire.

N.B. À partir de 2024, prise en compte des transitions vers et depuis les écoles professionnelles privées délivrant le CFC d'employé et employée de commerce plein temps. Cela n'a pas de conséquence sur l'évolution des transitions. À titre indicatif, 7 élèves qui étaient dans ces écoles privées en 2023 sont dans l'enseignement public en 2024 ; 30 élèves qui étaient dans l'enseignement public en 2023 sont dans ces écoles privées en 2024. Ces informations sont lacunaires pour les années antérieures.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Sur les 200 élèves arrivant au Collège depuis l'enseignement privé en 2024, environ 70 élèves avaient fait tout ou partie de leur scolarité primaire dans l'enseignement public. Ces allers-retours entre enseignement public et enseignement privé, avec recours à l'école primaire publique du quartier, puis scolarité dans le secondaire I privé et retour au Collège concernent donc des effectifs très restreints en comparaison des près de 4'000 élèves qui, à l'issue de la 8P, poursuivent leur scolarité primaire publique au cycle d'orientation.

Laure Martz
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Narain Jagasia)

Pour comprendre ces résultats

Sources des données : les données de l'enseignement public et de l'enseignement privé proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état au 31 décembre de chaque année. Les données des écoles privées délivrant le CFC d'employée et employé de commerce à plein temps sont issues des statistiques fédérales (relevé SDL).

Périmètre concerné : population scolarisée au 31.12.année T-1 dans l'enseignement public, se trouvant dans l'enseignement privé au 31.12.année T ; population scolarisée au 31.12.année T-1 dans l'enseignement privé, se trouvant dans l'enseignement public au 31.12.année T.

Enseignement public : primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II de type général et professionnel (CITE 3 et 4) telles que les structures d'accueil et formations préqualifiantes, préparation à la maturité gymnasiale au Collège de Genève, au certificat d'École de culture générale et à la maturité spécialisée, formations professionnelles duales et plein temps).

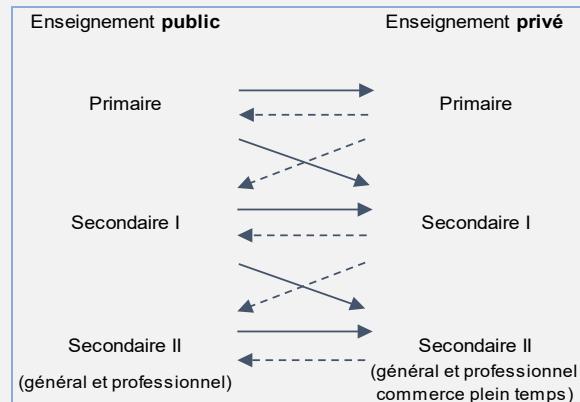
Enseignement privé : primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II général (CITE 3) complété, en 2024, par la formation professionnelle à plein temps des écoles délivrant le CFC d'employée et employé de commerce. Les autres formations professionnelles privées de niveau secondaire II et les formations tertiaires privées ne figurent pas dans les données.

Formation professionnelle à plein temps privée : les transitions vers et depuis les écoles professionnelles privées délivrant le CFC d'employée et employé de commerce plein temps sont prises en compte à partir de 2024. Cela n'a pas de conséquence sur l'évolution des transitions.

À titre indicatif, 7 élèves qui étaient dans ces écoles privées en 2023 sont dans l'enseignement public en 2024 ; 30 élèves qui étaient dans l'enseignement public en 2023 sont dans ces écoles privées en 2024. Ces informations sont lacunaires pour les années antérieures.

Échanges entre public et privé : les départs d'un type d'enseignement vers l'autre, observés entre deux 31 décembre, peuvent avoir lieu au sein du même degré d'enseignement (p. ex. du primaire public vers le primaire privé ou inversement) ou lors d'une transition entre deux degrés d'enseignement (p. ex. du primaire privé vers le cycle d'orientation).

Rupture de série : jusqu'en 2017, les programmes de formations étrangers des écoles privées étaient classifiés selon la nomenclature des programmes genevois, à savoir : 8 années pour le primaire, 3 années pour le secondaire I et 4 pour le secondaire II général. Dès 2018, les programmes étrangers sont recensés de manière à refléter au mieux leurs caractéristiques propres. Cela induit donc une rupture de série pour chaque degré d'enseignement entre les données 2015 et 2019 mais qui ne concerne que les élèves se situant à la transition entre deux degrés d'enseignement, par exemple la dernière année du primaire et la première année du secondaire I. Ainsi, seul le total du privé des années 2020 et 2024 est comparable à celui des années précédant 2018.



Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>